



International  
**COCOA**  
Initiative

# PROTECTION ET SAUVEGARDE DE L'ENFANT DANS LA CACAOCULTURE





International  
**COCOA**  
Initiative

# Qui appelle-t-on enfant ?

Un enfant est tout être humain **âgé de moins de 18 ans**

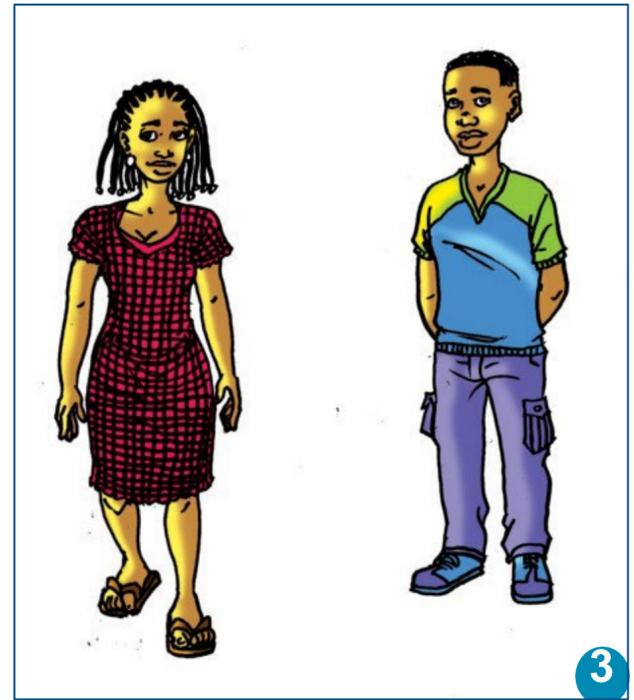
*(CDE, 1989 ; CADBE, 1990 ; Arrêté N°2017-017 du MEPS/CAB du 02 juin 2017)*



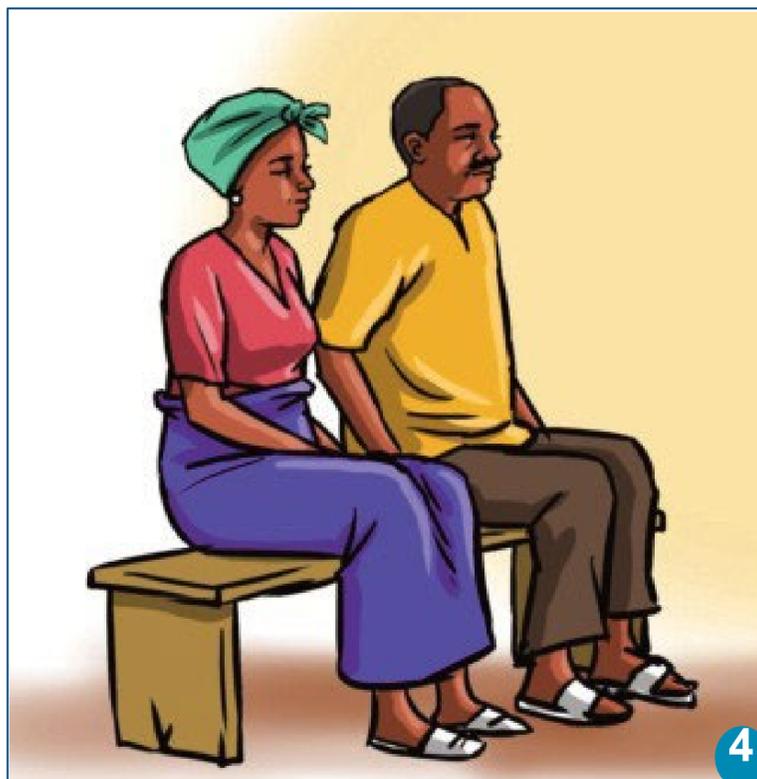
La Petite enfance  
**0 - 5 ans**



L'enfance  
**6 - 12 ans**



L'adolescence  
**13 - 18 ans**

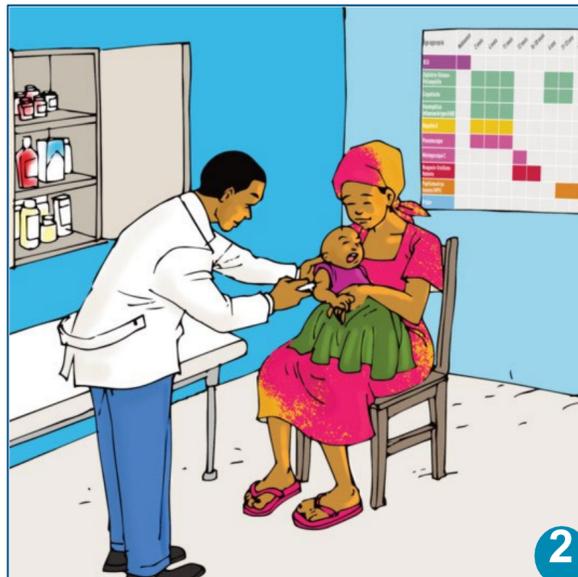


L'adulte est tout être humain **âgé de 18 ans et plus**

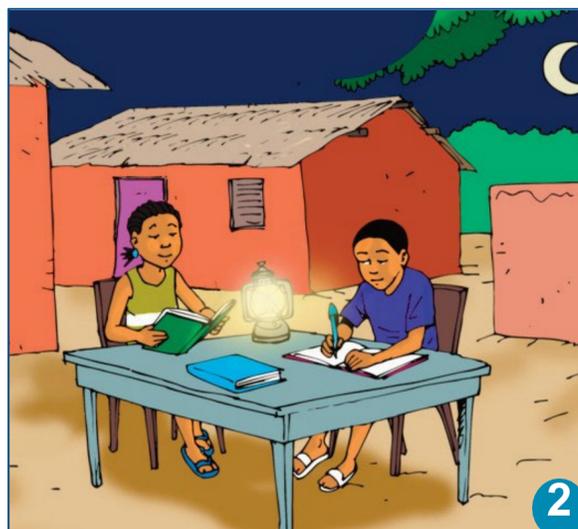


# Quels sont les droits et devoirs de l'enfant ?

## Quelques droits de l'enfant



## Quelques devoirs de l'enfant



### Quelques droits de l'enfant :

1. Le droit à un nom, une nationalité, une identité ;
2. Le droit d'être soigné, protégé des maladies ;
3. Le droit à l'éducation...

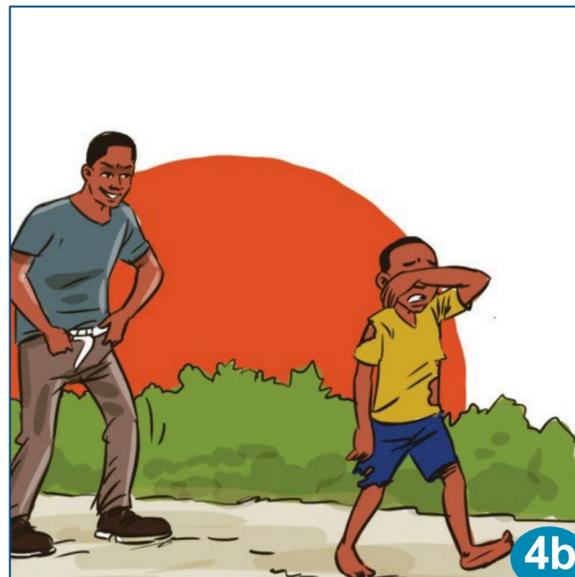
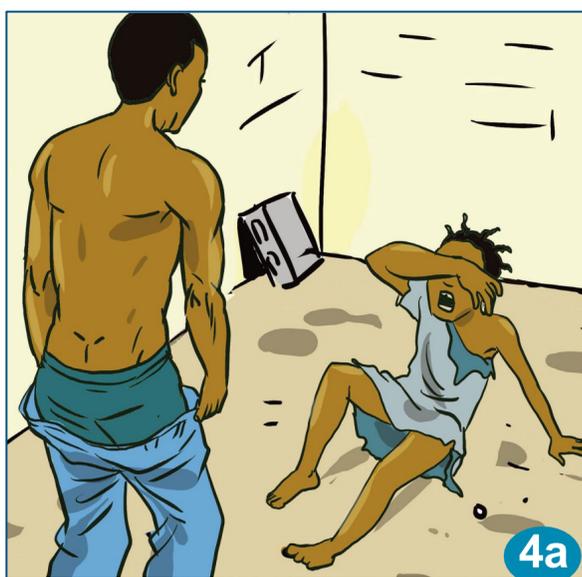
### Quelques devoirs de l'enfant :

1. Aider les parents dans les travaux socialisants ;
2. Etudier et être assidu et ponctuel à l'école ;
3. Aider les parents dans les travaux légers...



# Qu'est-ce que la maltraitance de l'enfant ?

## La maltraitance de l'enfant



La maltraitance de l'enfant s'entend de toutes les formes de mauvais traitements physiques, psychologiques, de traitement négligent, de sévices sexuels, d'exploitation entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir..

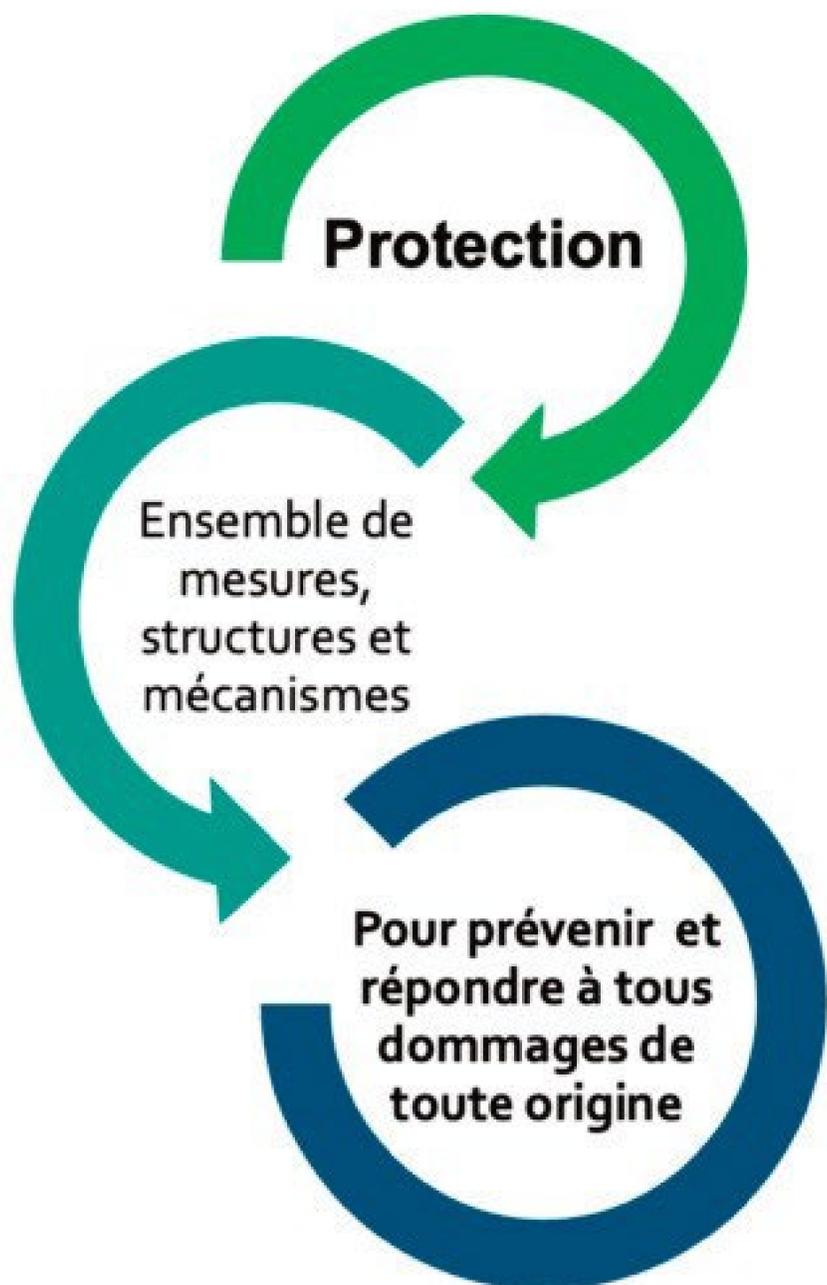
### Formes de maltraitance de l'enfant :

1. Abus physique ;
2. Abus émotionnel ou psychologique ;
3. Négligence ;
- 4a/b. Abus Sexuel ;
5. Exploitation (travail des enfants, travail forcé...).



International  
**COCOA**  
Initiative

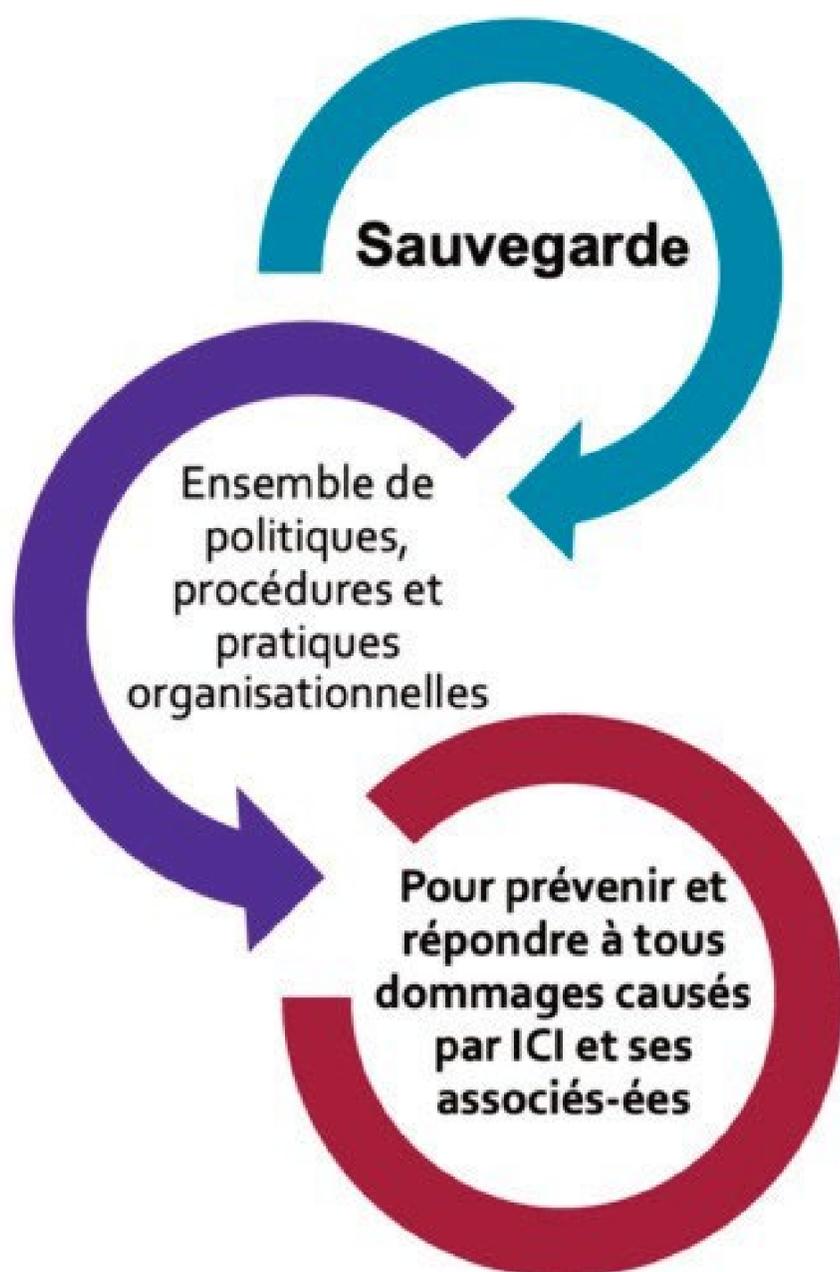
## Qu'est-ce que la protection de l'enfant ?



C'est empêcher ou apporter des réponses, des solutions à tout préjudice intentionnel ou non causé aux enfants du fait de l'action d'une tierce personne ou de l'environnement afin de permettre la réalisation de tous ses droits pour un meilleur épanouissement dans un environnement sain.



# Qu'est-ce que la sauvegarde de l'enfant ?



La responsabilité qu'ont les organisations de s'assurer que leurs employés-ées, leurs opérations et leurs programmes ne portent pas atteinte aux enfants, n'exposent pas les enfants aux risques de préjudice et de maltraitance, et que Toute préoccupation concernant la sécurité des enfants au sein des communautés dans lesquelles ils évoluent, est signalée de manière appropriée aux autorités compétentes.



International  
**COCOA**  
Initiative

## Qu'est-ce qu'un incident fait sur un enfant ?

Selon le contexte, un incident est toute situation ou acte commis sur un enfant qui met en péril sa vie, son intégrité physique, morale ou psychologique.

### Incident lié à la sauvegarde



Préjudice (délibéré ou non) causé par ICI (travailleurs-euses, associé-e-s, bénévoles, prestataires, etc.) ou une mauvaise pratique au sein de nos programmes

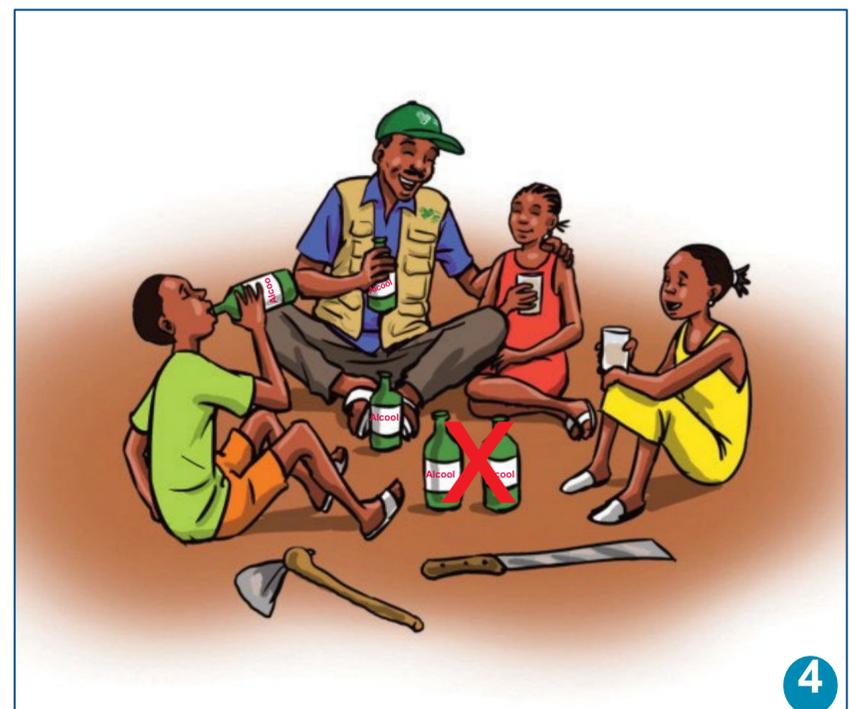
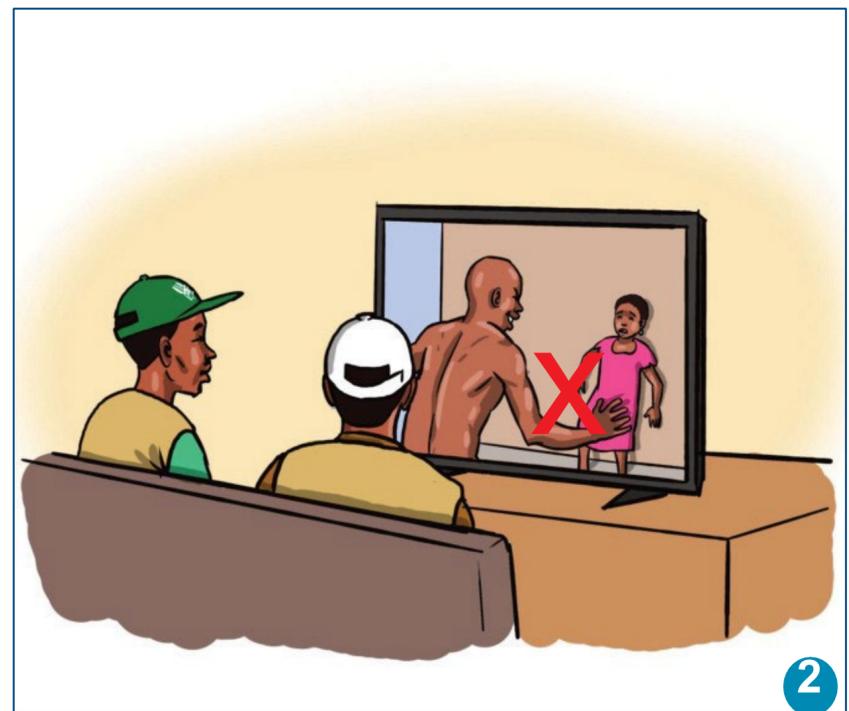
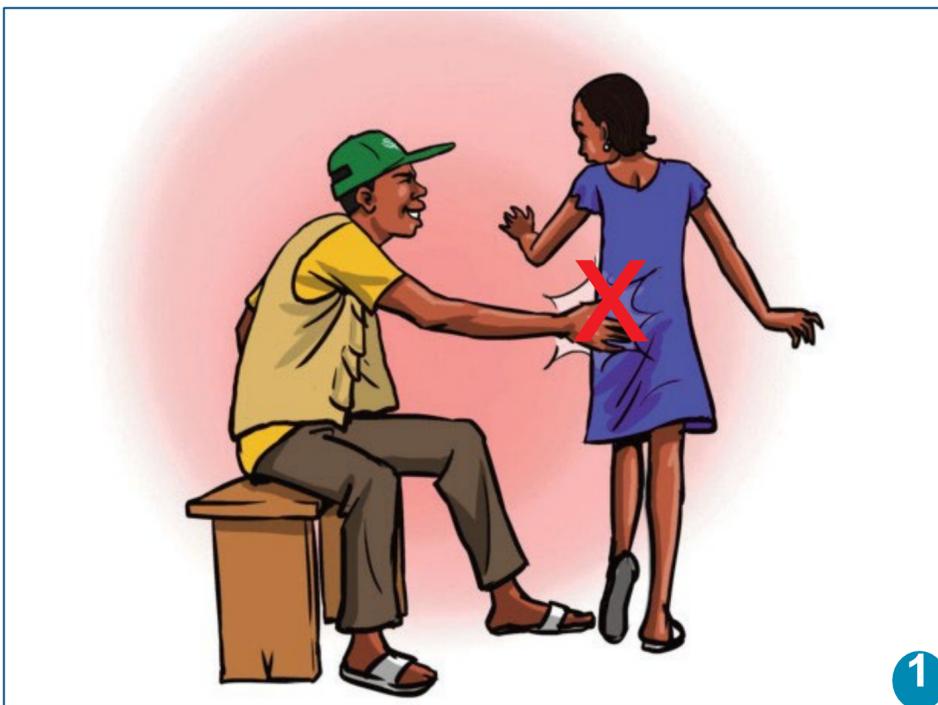
### Incident lié à la protection



Domages causés par le monde extérieur, membres de la famille, communauté, catastrophes naturelles, etc.



## Quels sont les comportements interdits dans la politique ICI de sauvegarde de l'enfant ?



1. Utiliser un langage ou faire des gestes qui soient offensants, discriminatoires, dévalorisants...à l'endroit des enfants

2. Regarder de la pornographie infantile ou toute autre image représentant des abus sexuels ou l'exploitation d'enfants...

3. Tenir, embrasser, câliner, caresser ou toucher les enfants de manière inappropriée...

4. Contacter, accéder, solliciter ou se lier d'amitié avec un enfant...à des fins personnelles et non professionnelles.



International  
**COCOA**  
Initiative

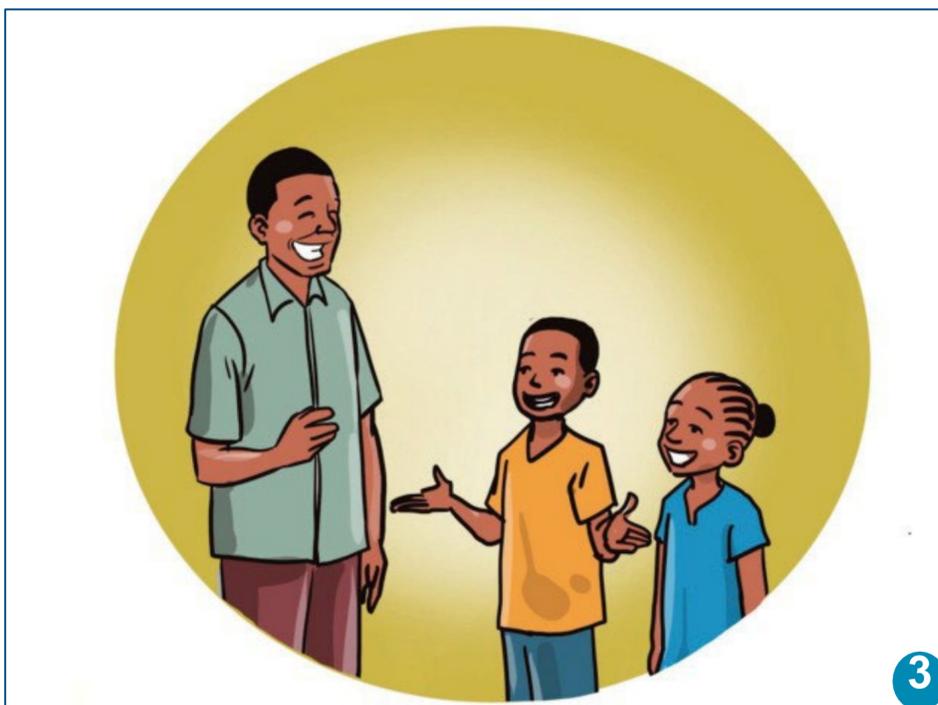
## Quels sont les comportements autorisés dans la politique ICI de sauvegarde de l'enfant ?



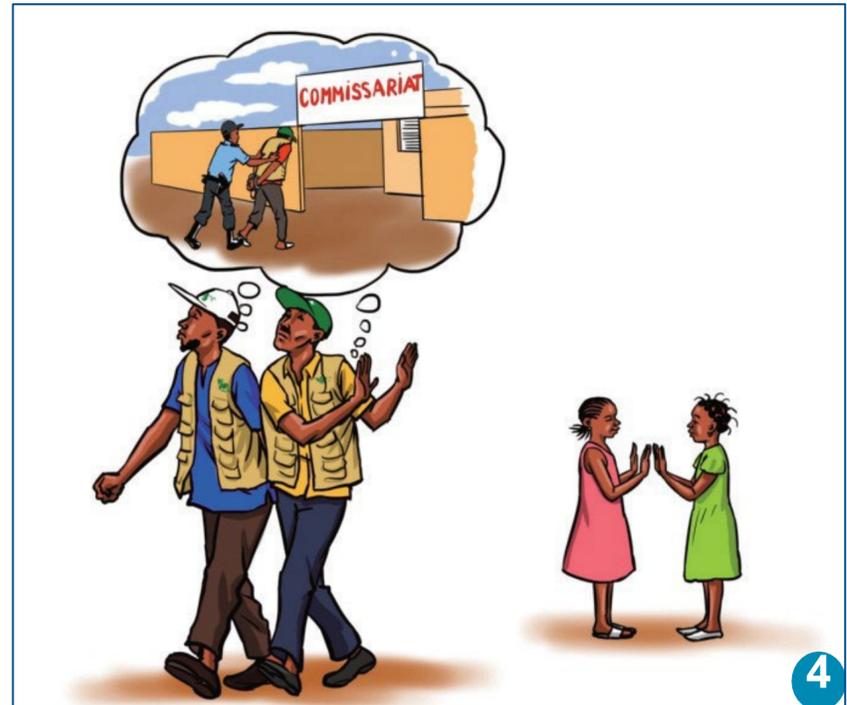
1



2



3



4

1. Se comporter d'une manière conforme à la politique de Sauvegarde de l'enfant de l'ICI ;

2. Traiter les enfants avec respect, égalité, équité et cohérence, indépendamment de leur âge, sexe, langue, religion...

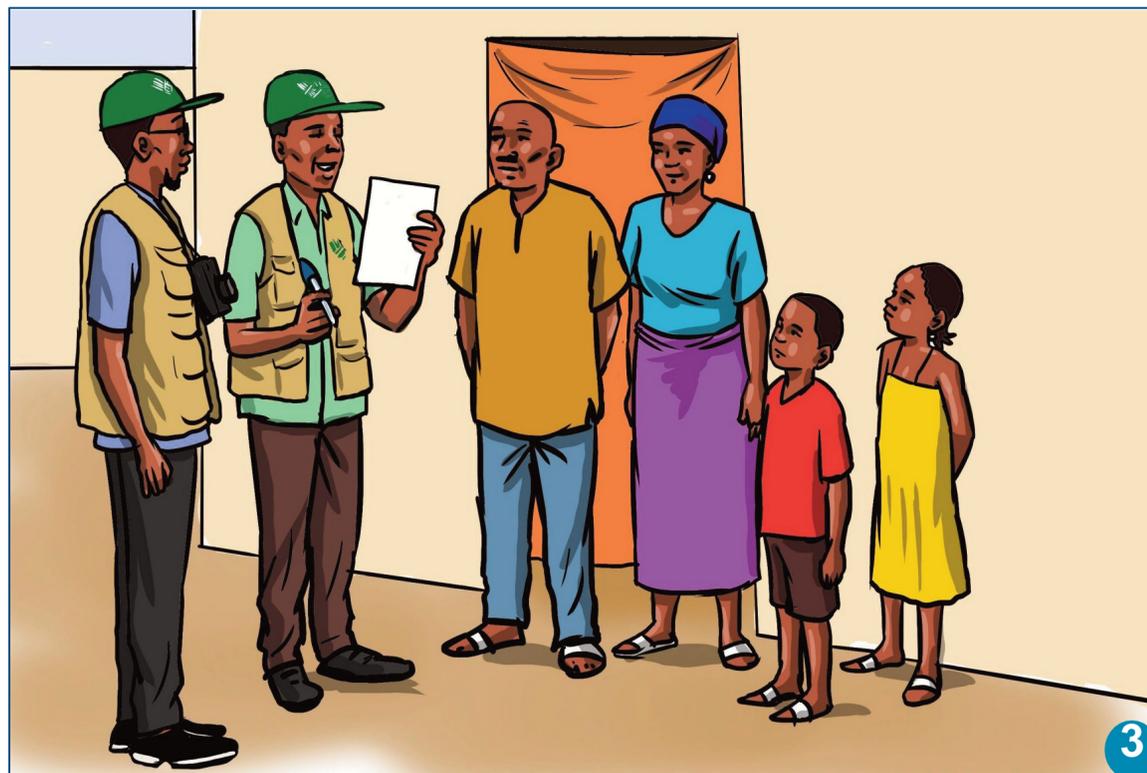
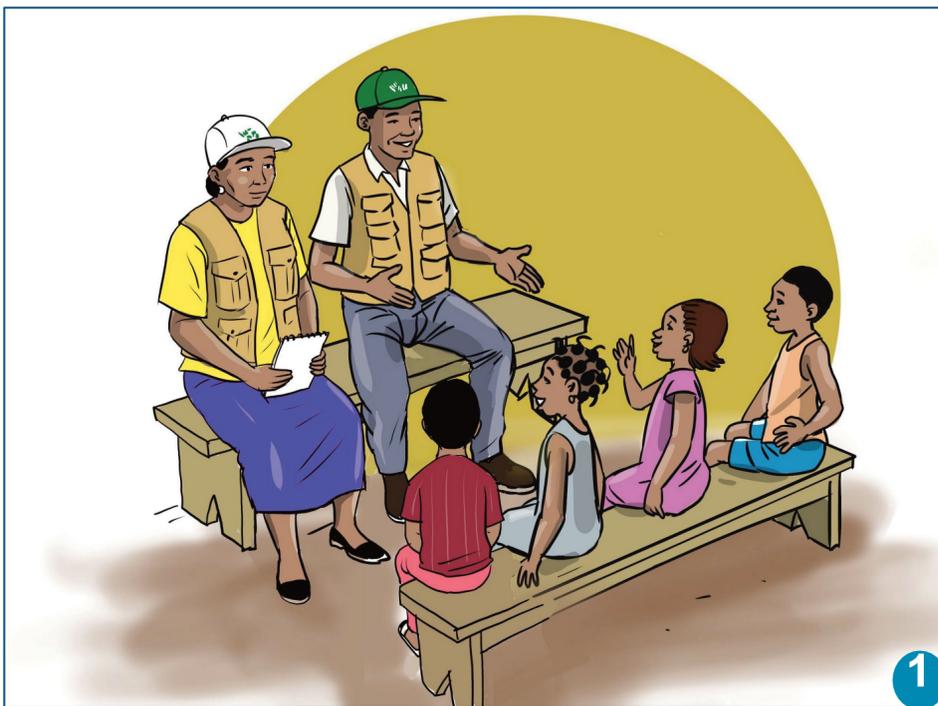
3. Faire tout ce qu'il faut pour protéger les enfants de toutes les formes de violence, de négligence ou d'exploitation ;

4. S'abstenir de toute forme de contact ou de relation sexuelle, qu'elle soit consensuelle, non consensuelle ou transactionnelle... avec un enfant.



International  
**COCOA**  
Initiative

## Quels sont les comportements autorisés dans la politique ICI de sauvegarde de l'enfant ?



1. Aborder des questions, avoir des attitudes ou commentaires qui ne portent pas de jugement, ne touchent pas à la vulnérabilité spécifique d'un enfant...ne l'exposent pas à l'humiliation ;

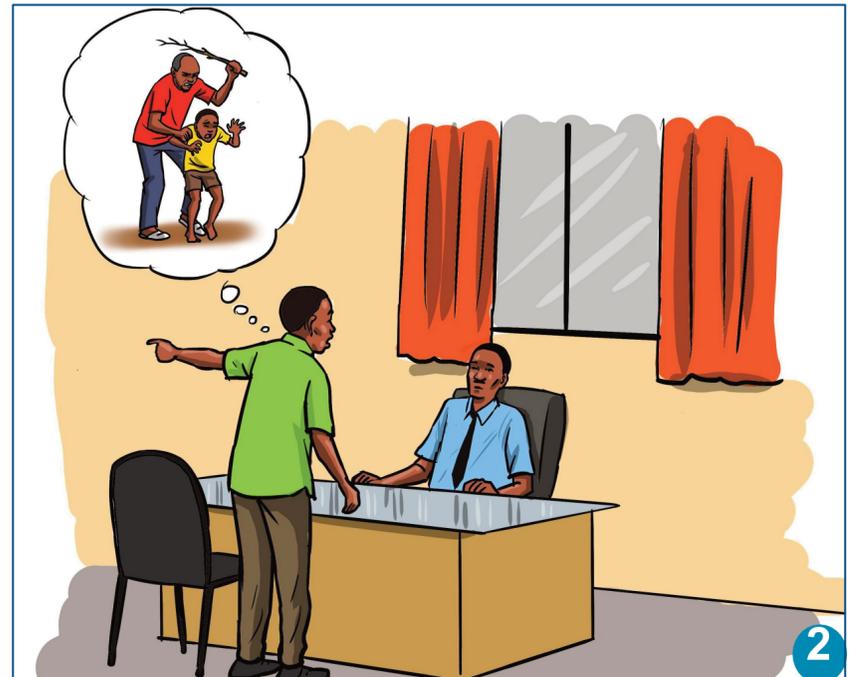
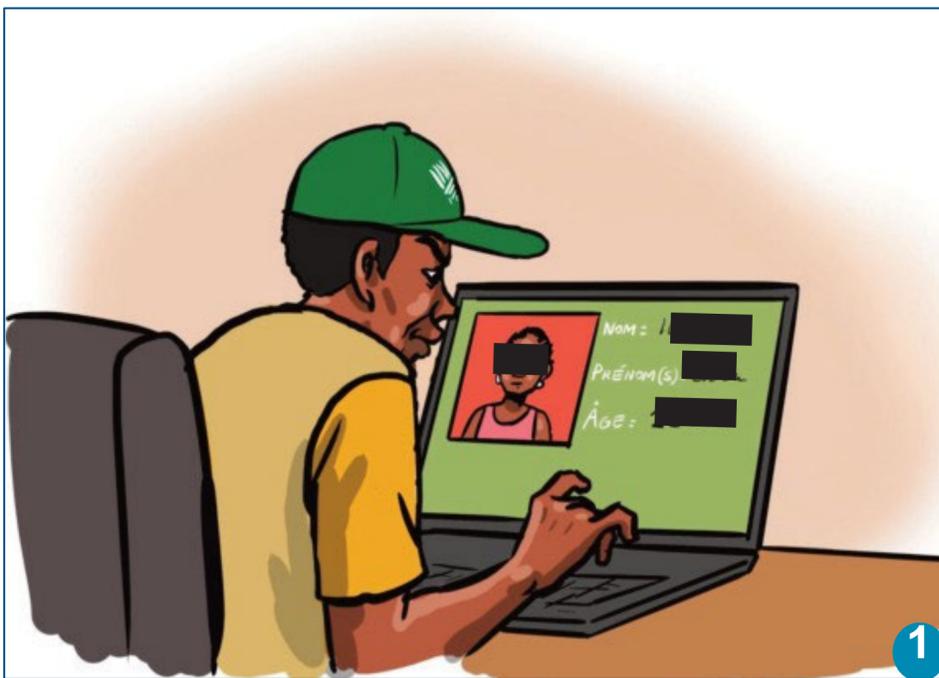
2. Se placer dans une situation qui permet de ne pas être seul avec un ou des enfants en s'assurant de la présence d'un autre adulte.

3. Obtenir l'autorisation de l'enfant et de son tuteur pour toute interview, enregistrement vidéo et photographie...



International  
**COCOA**  
Initiative

## Quels sont les comportements autorisés dans la politique ICI de sauvegarde de l'enfant ?



1. S'assurer que toutes les données personnelles concernant les enfants restent confidentielles ;

2. Signaler toute suspicion, allégation ou témoin de maltraitance d'un enfant ou d'autres violations de la politique de Sauvegarde de l'enfant et du code de conduite de l'ICI par des membres du personnel ou des associé-es de l'ICI

3. Agir de manière professionnelle et avec sensibilité et respect envers les enfants avec lesquels ils interagissent en tant que membre du personnel ou associé-e de l'ICI.



International  
**COCOA**  
Initiative

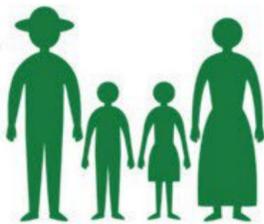
# Quel est le mécanisme de signalement des cas d'incidents de protection ?



Le signalement peut se faire auprès des agents de la fondation ICI qui feront immédiatement le référencement aux structures sociales



Le signalement peut se faire par la famille, un témoin ou la victime elle-même, de façon verbale ou écrite Ou appel téléphonique ou sms etc.



Le signalement peut se faire directement auprès des structures sociales via la ligne verte :

- **Allo 116**
- **Le 1318**



Lorsqu'un membre de la communauté ou de la famille commet un abus sur un enfant, cela doit être immédiatement signalé

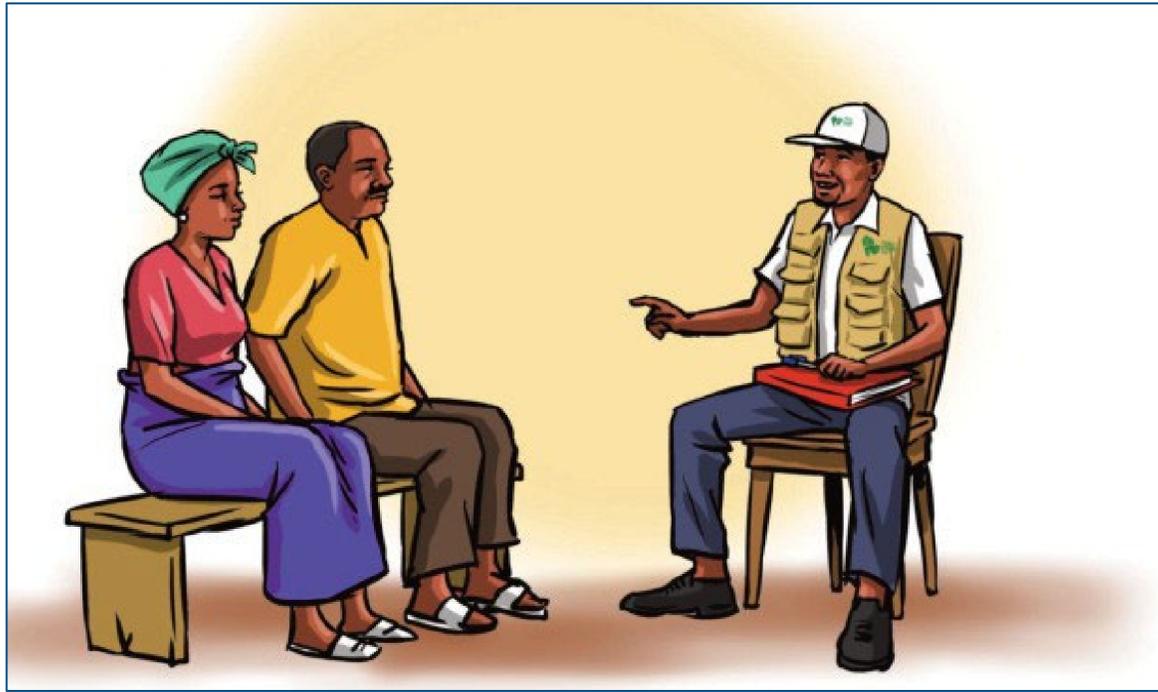


Le signalement peut se faire auprès d'un membre du Comité de Protection de l'Enfant (CPE) qui fera immédiatement le référencement aux structures sociales



International  
**COCOA**  
Initiative

# Quel est le mécanisme de signalement des cas d'incidents de sauvegarde ?



Le-la Spécialiste Régional-e Protection de l'Enfant informe immédiatement le-la Directeur-trice Pays de façon verbale ou écrite en attendant le rapport de la situation

Le signalement peut se faire par les Agents Opérationnels, les structures communautaires, les structures étatiques ou les témoins au Point Focal Sauvegarde de l'Enfant (Agent Technique ou Assistant-e Programme Sauvegarde et Travail Forcé) de façon verbale ou écrite (par appel téléphonique ou sms, etc.).

**Tél.: 01 70 20 20 20**

**Email : [whistleblowing@cocoainitiative.org](mailto:whistleblowing@cocoainitiative.org)  
[signalement@cocoainitiative.org](mailto:signalement@cocoainitiative.org)**



Le Point Focal Sauvegarde de l'Enfant informe à son tour d'ici 24H le-la Spécialiste Régional-e Protection de l'Enfant

Le-la Directeur-trice Internationale des Ressources Humaines informe de façon verbale et écrite le-la Directeur-trice Exécutif-ve

Le-la Spécialiste Régional-e Protection de l'Enfant informe par écrit le-la Directeur-trice International-e des Ressources Humaines



Lorsqu'un-e employé-ée ou un-e associé-ée d'ICI commet un abus sur un enfant ou qu'une mauvaise pratique est identifiée au sein de nos programmes, cela doit être signalé immédiatement

**Si tu**

**as vu**



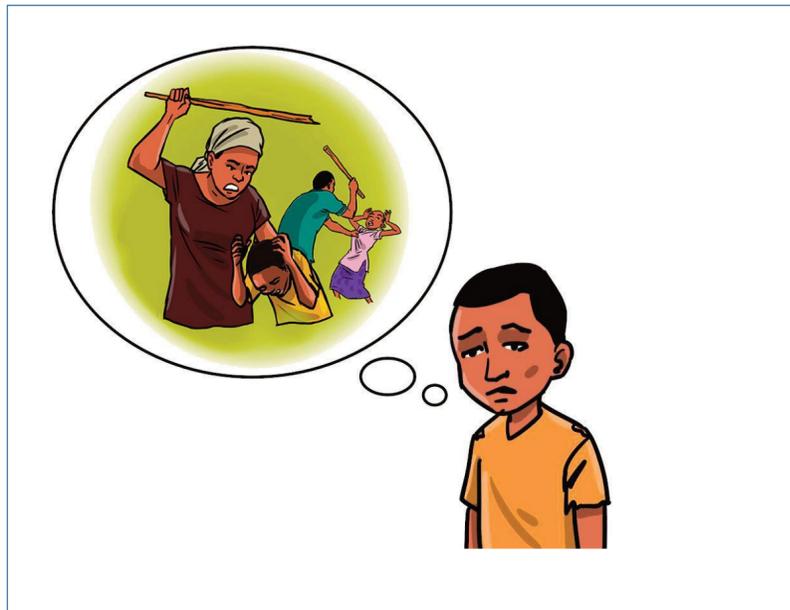
un incident de sauvegarde  
et de protection de l'enfant

**as entendu**



Parler d'un incident de sauvegarde  
et de protection de l'enfant

**te sens concerné-e**



Par un incident de sauvegarde  
et de protection de l'enfant

**JE SUIS LÀ POUR T'ECOUTER, TU PEUX COMPTER SUR MOI**

**TU PEUX EN PARLER PAR**

**SMS: 01 70 20 20 20**

**Tél. 01 70 20 20 20**

**Email: [whistleblowing@cocoainitiative.org](mailto:whistleblowing@cocoainitiative.org)  
[signalement@cocoainitiative.org](mailto:signalement@cocoainitiative.org)**